



Conférence AFE « grand public »
28 septembre 2009



Qui est Récy lum ?

L'éco-organisme responsable de l'élimination des lampes à économies d'énergie usagées en France.

- Agréé par arrêté ministériel (décret DEEE).
- Financé par l'Éco-contribution reversée par ses 530 producteurs adhérents (fabricants, importateurs, distributeurs...).
- Organisation à but non lucratif ayant une mission d'intérêt général.



Les enjeux du recyclage des lampes



Le Décret DEEE



Loi Française du 15 Juillet 1975

Obligation d'éliminer les déchets de façon respectueuse pour l'environnement



30 ans plus tard

90% des 1,7 M de tonnes de DEEE / an ne sont pas recyclés



Directive UE WEEE

Responsabilité élargie des producteurs



Directive UE RoHS

Limitation des substances dangereuses



Décret Français DEEE

N° 2005-829 du 20 Juillet 2005



Lampes concernées

Les lampes concernées par le recyclage:
sources lumineuses autres que les ampoules à filament

3 familles :



① Tubes fluorescents
↪ éclairage bureaux,
supermarchés, habitat,...



② Lampes fluo-compactes
↪ éclairage de locaux tertiaires,
habitat privé, ...



Lampes à iodures métalliques
↪ commerces, monuments,...



Lampes à vapeur de mercure, lampes à
vapeur de sodium HP et BP
↪ éclairage extérieur, horticulture,...

③ Autres lampes:



Lampes à L.E.D.
↪ balisage,
signalétique,...



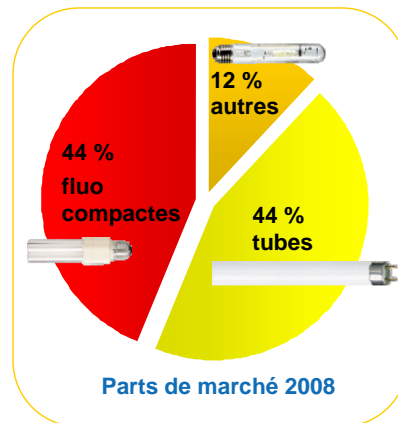
Mises sur le marché

- Mises sur le marché 2006 :
96,4 millions de lampes

- Mises sur le marché 2007 :
101 millions de lampes
11.300 tonnes

- Mises sur le marché 2008 :
116 millions de lampes (estimé)

- 51 M de tubes fluorescents
- 52 M de lampes fluocompactes
- 13 M d'autres lampes



- Idem 2004
- + 120 % / 2004
- + 100 % / 2004



Évolution du marché des LBC

- Forte croissance naturelle du marché :
Croissance 2007 et 2008 **de l'ordre de 30%**
- Accélération prévisible en 2009 :
Bannissement progressif des lampes les plus énergivores.
→ Forte croissance prévisible du marché des LBC
- Durée de vie moyenne des LBC = 6 ans
Valeur issue de l'étude du gisement faite en juin 2008.
→ Décalage important entre la mise sur le marché et la collecte.

La collecte de demain se prépare aujourd'hui !

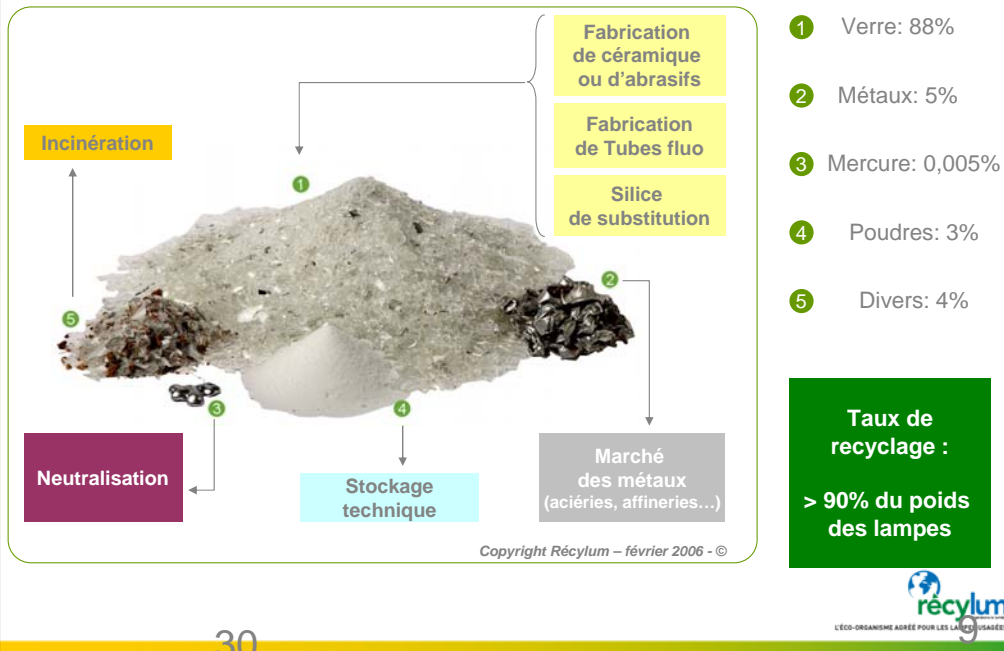


Pourquoi recycler ses lampes usagées ?

- Pour protéger l'environnement :
 - > **Éviter les risques de pollution : Les lampes contiennent des substances telles que le mercure et des poudres fluorescentes.**
 - > **Préserver les ressources naturelles : 93% du poids moyen des lampes peut servir à fabriquer des produits neufs.**
- Pour respecter la réglementation :
 - > **Loi de 2002 : Interdiction de jeter les lampes avec les déchets banals.**
 - > **Décret DEEE : Obligation pour les producteurs d'organiser leur collecte.**
- Pour répondre aux attentes du marché :
 - > **Sensibilité croissante des utilisateurs aux questions environnementales.**



Que deviennent les lampes ?



- 1 Verre: 88%
- 2 Métaux: 5%
- 3 Mercure: 0,005%
- 4 Poudres: 3%
- 5 Divers: 4%

Taux de recyclage :
> 90% du poids des lampes

30

Lampes non concernées

- Les ampoules à filament
 - > Ampoules « classiques »
 - > Halogènes (broche ou spot)
 - > Ampoules à linolite
- Pourquoi ?
 - > Pas de substances dangereuses en quantité significative
 - > Bilan écologique négatif en cas de collecte sélective
- Que doit-on en faire ?
 - > Le jeter avec les déchets non dangereux
 - > Ne pas les mélanger avec la collecte du verre



Que faire de ses lampes usagées ?



Les rapporter chez son distributeur

5.400 points de collecte



3.700 magasins de détail



1.700 grossistes



Accord volontaire «LBC » signé le 23/10 avec le MEEDDAT

→ Engagement des grande enseignes à intensifier leurs efforts en matière de collecte des lampes de leurs clients.



2.000 meubles de collecte déjà disponibles

- Récyllum déploie actuellement près de 3.000 meubles de collecte chez les distributeurs afin de faciliter la reprise « 1 pour 0 ».
- Ce programme inclus des animations sur les points de ventes afin d'informer les consommateurs sur les enjeux de la filière.



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

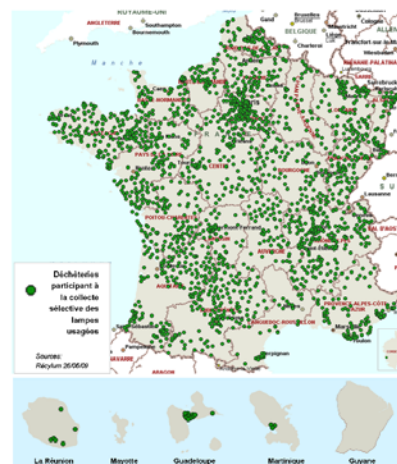
Les déposer en déchèterie

Plus de 3.000 déchèteries françaises participent à la collecte des lampes :

1.780 déchèteries
sous contrat

1.250* déchèteries
hors contrat

~ 50 millions d'habitants desservis



* données issues d'une enquête sur 200 collectivités.



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

L'information des consommateurs d'aujourd'hui



Communication grand public : Principes

• Depuis que le réseau des distributeurs équipés de conteneurs et pour certains du meuble de collecte, est significatif, Récyclum communique régulièrement au travers de campagnes nationales.

• **Mac Lesggy**, animateur de l'émission « E=m6 », est le parrain de nos campagnes d'information (presse, radio, TV, Internet, PLV sur les points de vente).



Communication grand public : Presse

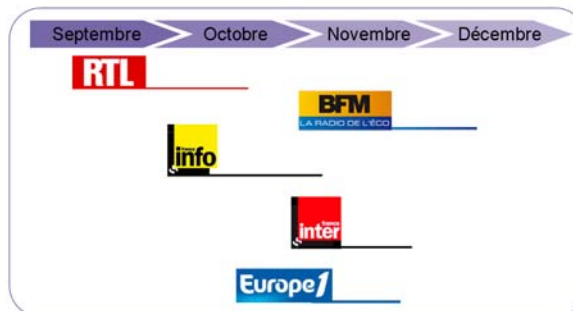
Forte présence dans la presse



LECO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

Communication grand public : Radio / TV

- Diffusion de près de 1.000 spots radio sous forme d'émissions animées par Mac Lesggy interviewant des spécialistes ou répondant aux appels des auditeurs :



- Diffusion de clips pédagogiques avec Mac Lesggy, sur les réseaux TV internes et Internet des distributeurs.



LECO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

Sans oublier l'information des consommateurs de demain



Outils pédagogiques

De façon à accroître la sensibilité environnementale des futurs consommateurs, nous avons développé des outils pédagogiques destinés aux enseignants et à leurs élèves.

2 cibles :

9-10 ans (*primaire*)

11-14 ans (*collège*)

- Ces outils sont téléchargeables **gratuitement** sur le site www.malampe.org

Projet développé en partenariat
avec l'AfE.



LES LAMPES
SE RECYCLENT AUSSI
C'EST CLAIR !

Merci de votre attention

recylum
L'ÉCO-ORGANISME ADJÉCÉ POUR LES LAMPES USAGÉES